



Municipalité de
Sainte-Mélanie

AVIS PUBLIC **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2022 **AYANT POUR OBJET D'ÉDICTER UN CODE D'ÉTHIQUE** **ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

La *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, communément appelé le projet de loi 49, oblige toutes les municipalités à adopter un Code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification, et ce, avant le mardi 1^{er} mars 2022. Le projet de règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d'une personne à titre de membre du conseil, d'un comité ou d'une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d'un autre organisme. Le projet de règlement est conforme à celui suggéré par la Fédération des municipalités du Québec (FQM) à laquelle le conseil souhaite élargir la notion d'intérêts personnels afin d'inclure plus de situations et ainsi permettre de rétablir le lien de confiance avec la population.

Que, conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Municipalité désire mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux selon les dispositions des lois en vigueur ;

Que le conseil municipal adoptera, à sa séance ordinaire tenue le 2 février 2022, à 19 h 30, le règlement numéro 618-2022 ayant pour objet d'édicter un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux de Sainte-Mélanie.

Que toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement numéro 618-2022 sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca, dans la section « Avis, règlements, rapports ».

Donné à Sainte-Mélanie, ce 20^e jour du mois de janvier 2022

François Alexandre Guay
Directeur général
et greffier-trésorier

Certificat de publication au verso

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut conformément à la Loi, le 20 janvier 2022, entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20^e jour du mois de janvier 2022.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'François A. Guay', with a long horizontal flourish extending to the right.

François Alexandre Guay
Directeur général
et greffier-trésorier